

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 décembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie et DEPREZ Sabrina.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 07
Nombre de votants : 10

M. AUDOIN Fabrice a donné pouvoir à M. GRASSWILL François
M. BARRAUD Stéphane a donné pouvoir à M. GRANDIN Bernard
Mme PENASCAIS Sylvie a donné pouvoir à Mme PAIRAULT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 35 et débute par la lecture du compte rendu du 15 novembre 2024 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Fermeture de la Régie municipale.

Le Maire explique que suite à la création de la Commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois, sur demande du S.G.C., il est nécessaire de procéder à la fermeture de la Régie municipale rattachée à notre commune. Une nouvelle régie sera ouverte pour la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2025.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la fermeture de la régie municipale rattachée à MONTALEMBERT.

Délibération n° 02 : Clôture-Fermeture du compte DFT.

Le Maire explique que suite à la création de la Commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois, sur demande du S.G.C., il est nécessaire de procéder à la clôture puis à la fermeture du compte DFT rattachée à notre commune qui sera gérée par la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2025.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la clôture puis la fermeture du compte DFT rattachée à MONTALEMBERT.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- a) Un point est fait sur l'organisation des fêtes de Noël par la commune qui auront lieu le 21/12/2024.
- b) Un point est fait sur la distribution des colis pour les anciens de la commune qui selon les disponibilités de chacun se déroulera le 22/12/2024 à partir de 14h00.
- c) Le maire précise aux conseillers que la date de la 1^{ère} réunion du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois est fixée au 06 janvier 2025 à 20h30 dans la salle socio-culturelle à PLIBOUX.
- d) Le Maire sollicite les conseillers afin de déterminer qui souhaiterait être représentant de Montalembert dans les commissions qui seront mises en place au sein de la Commune nouvelle et auprès du C.C.A.S. Chaque conseiller va réfléchir à comment s'investir dans les futures commissions selon leur thème de préférence (finances, enfance-jeunesse, vie localeetc).
- e) Un point est fait sur les travaux en cours à Montalembert. Les travaux du cimetière sont en cours d'achèvement, les travaux de voirie pour l'écoulement des eaux pluviales sont en cours de réalisation, l'aspiration destinée à l'office de la salle des fêtes a été livrée et va être installée.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22 H 20.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

